



Auxerre, le 20 avril 2016

L'inspectrice d'académie,
Directrice des services de l'éducation nationale de l'Yonne

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école,
s/c de madame, monsieur l'I.E.N de circonscription,

Pôle second degré et vie de
l'élève

Affaire suivie par :
Noëilly BALLABIO
Téléphone
03 86 72 20 10

Fax
03 86 51 21 30
Mél.

p2d89@ac-dijon.fr

12 bis boulevard Galliéni
BP 66
89011 Auxerre cedex

Objet : Liaison école/collège

Les commissions de liaison co-présidées par les principaux de collège et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription permettent des rencontres et des échanges entre les équipes et favorisent ainsi la connaissance mutuelle du fonctionnement institutionnel de l'école et du collège. Elles traitent tous les sujets de nature à faciliter le parcours des élèves et la mise en œuvre de l'école du socle commun. Le travail effectué au sein de ces commissions s'intègre dans le programme d'action des conseils école-collège.

L'objectif principal des commissions de liaison est de définir les modalités des aides qui seront apportées aux élèves entre leur sortie de l'école et la fin de la classe de sixième. Notamment, pour les élèves les plus fragiles, des PPRE-passerelles sont élaborés afin de faciliter la continuité des apprentissages.

Les dossiers scolaires des élèves seront remis aux principaux de collège lors des réunions d'harmonisation ou commissions de liaison.

Le dossier comprendra :

- la fiche-dossier d'admission en classe de 6^{ème}, annexe 5, à coller sur une enveloppe-dossier (format A4)
- la fiche de liaison : décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire (annexe 9)
- Le livret de personnel de compétences simplifié (annexe 7)
- La fiche synthétique « palier 2 du socle commun » : 1 exemplaire à conserver à l'école et 1 exemplaire destiné au collège (annexe 6)

Je vous remercie de respecter scrupuleusement le calendrier, essentiel au bon déroulement des opérations.

Annie PARTOUCHE

PJ : 9

- Annexe 1 : Mise en œuvre des commissions de liaison
- Annexe 2 : Chronologie PPRE Passerelle
- Annexe 3 : PPRE passerelle – document parents
- Annexe 4 : PPRE passerelle page 1 et 4
- Annexe 4bis : PPRE – page centrale (à imprimer en A3)
- Annexe 5: Fiche dossier admission en classe de sixième
- Annexe 6 : Liste nominative des élèves palier 2 du socle commun
- Annexe 7 : Livret personnel de compétences simplifié
- Annexe 8 : Guide de rédaction du PPRE passerelle
- Annexe 9 : Décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire